

vaux, sera de passage à Mâcon où il sera logé chez l'habitant.

Nomination. — Par arrêté préfectoral, M. Desreux, ancien adjoint à Mâcon, membre du conseil d'administration de la Société d'agriculture de Mâcon, a été nommé membre de la chambre d'agriculture de l'arrondissement de Mâcon.

Concerts du 13^e. — Le général commandant la 2^e brigade nous communique la note ci-après :

« Afin de permettre la réorganisation de la musique du 13^e, les concerts sont suspendus jusqu'au 7 octobre prochain, et à partir de cette date la musique jouera de 2 à 3 heures de l'après-midi. »

D'un autre côté, on nous communique la note ci-après :

« La musique du 13^e de ligne, à Mâcon, demande des musiciens. Le nombre des engagements volontaires pour trois ans étant limité, les jeunes gens qui désirent s'engager comme musiciens, devront s'adresser à M. Cambis, chef de musique au 13^e, avant la fin du mois courant. »

NOS ÉCHOS

Conseil municipal. — Aujourd'hui jeudi, 24 septembre, à huit heures du soir, séance publique du conseil municipal.

L'Officiel publie un décret du président de la République fixant ainsi qu'il suit le prix de la pension, de la demi-pension et des frais d'études des classes primaires et des classes enfantines au Lycée de Lyon :

Classe primaire : pension, 800 fr. ; demi-pension, 450 fr. ; frais d'études, 80 fr.
Classe enfantine : pension, 700 fr. ; demi-pension, 400 fr. ; frais d'études, 70 fr.

La nouvelle Préfecture. — Plusieurs de nos confrères ont annoncé que l'installation à la nouvelle Préfecture du préfet, M. Rivaud, de M. Bouvagnet, secrétaire général, et des bureaux de la section de police, était reculée au printemps prochain.

Cette nouvelle, pour le moment du moins, est inexacte ; le déménagement de l'Hôtel de Ville est toujours fixé à la fin d'octobre prochain. La date sera désignée par M. Rivaud, aussitôt qu'il sera de retour d'Aix-les-Bains, c'est-à-dire la semaine prochaine.

Nos fleuves. —

Le Rhône a une légère tendance à la crue : ses eaux sont déjà jaunâtres, et les tourbillons s'accroissent peu à peu ; cependant le drapeau traditionnel n'est pas arboré au pont de la Guillotière. Il y a donc tout lieu de croire que les pluies de ces jours derniers n'auront pas de résultats désastreux pour les établissements flottants installés sur le fleuve.

Opinion d'un médecin sur les avantages comparés, au point de vue de l'hygiène, de la bicyclette et du tricycle :

Avec le tricycle, la recherche constante du centre de gravité n'est nullement nécessaire ; le sujet, commodément assis, n'a point à s'en inquiéter. Les muscles des jambes et ceux des bras, les premiers, particulièrement, sont mis en jeu. Ceux du tronc ne développent qu'un effort restreint.

La bicyclette, au contraire, nécessite un ensemble d'efforts considérable et généralisé à tous les muscles du corps. Les jambes sont occupées à manœuvrer les pédales ; les bras dirigent : les muscles du tronc, les gros muscles du dos et ceux de la région abdominale sont destinés, par leur synergie commune, à soutenir l'équilibre du corps et à empêcher ainsi les chutes.

Une bonne nouvelle pour les fumeurs. —

L'Administration des contributions indirectes vient de faire mettre en vente de nouvelles cigarettes fabriquées avec du tabac de la Havane.

Ce sont les seules cigarettes de ce genre que l'on trouve en France.

On avait déjà essayé, il y a plusieurs années, de les offrir au public, mais les prix, beaucoup trop élevés, avaient éloigné les fumeurs.

Pendant l'Exposition, où le débit en avait été toléré, on en fit une énorme consommation. C'est probablement ce qui a décidé la régie à en autoriser la vente régulière.

Ces cigarettes, faites avec le tabac « Hebra », se vendent 70 centimes le paquet.

Les bains froids. —

C'en est fait des bains froids pour la saison de 1891. Les propriétaires des bêtes situées sur la rive droite du Rhône, viennent de commencer le déménagement du matériel indispensable aux baigneurs, qui garnissent ces véritables maisons flottantes.

Ces grands établissements restaurant donc inoccupés jusqu'à l'été prochain.

NOUVELLES UNIVERSITAIRES

La deuxième session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire spécial (lettres et sciences), s'ouvrira le lundi 19 octobre, à 7 heures du matin.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de chaque académie, jusqu'au 6 octobre.

M. le Ministre vient d'adresser aux recteurs une circulaire relative aux livres classiques, dont le changement trop fréquent soulève de justes réclamations. Dans l'intérêt des familles et des étudiants, M. le Ministre prescrit de laisser les mêmes livres entre les mains des élèves pendant toute la durée des classes où se poursuit le même enseignement.

Par arrêté du 14 septembre, M. Rivet, commis d'économie au lycée de Quimper, est nommé en la même qualité au lycée de Lyon, en remplacement de M. Favre, admis à la retraite.

Par arrêté du 19 septembre, M. Carillon, professeur au lycée de jeunes filles de Roanne, est nommé professeur de lettres au lycée de Lyon, en remplacement de M. Ménessier.

M. Le Page, professeur à l'Ecole normale de Besançon, est nommé professeur à l'Ecole normale de Lyon, en remplacement de M. Touluy, nommé inspecteur primaire à Mauriac.

M. le ministre vient de décider qu'à partir du 1^{er} octobre prochain les directeurs et directrices d'écoles laïques à plus de deux classes recevront les suppléments de direction prévus aux articles 8 et 9 de la loi du 19 juillet 1889.

Un concours pour deux places vacantes à l'Ecole française d'Athènes s'ouvrira, au ministère de l'Instruction publique, le vendredi 28 octobre prochain (épreuve écrite à huit heures du matin).

Les candidats, dont l'inscription sera reçue au ministère (2^e bureau de la direction de l'enseignement supérieur), jusqu'au 15 octobre, doivent être âgés de moins de 30 ans ; ils doivent être doc-

teurs de lettres ou agrégés des lettres, de grammair, de philosophie ou d'histoire.

Le concours porte sur la langue grecque ancienne et moderne, sur les éléments de l'épigraphie, de la paléographie et de l'archéologie, sur l'histoire et la géographie de la Grèce et de l'Italie ancienne. Il est tenu compte aux candidats de la connaissance qu'ils auraient du dessin. Le programme de l'examen d'admission se trouve inséré au bulletin administratif de l'année 1875, page 744.

LA NAVIGATION DU RHONE

Lyon port de mer et le Panama. — Décadence du transit du Rhône. — Chiffres édifiants. — Une explication insuffisante. — La manutention des marchandises. — Une petite anomalie.

Lorsque M. de Lesseps vint à Lyon en 1889, au cours de la campagne qu'il avait entreprise en faveur de l'affaire du Panama, il fut assez vivement pris à partie par un avoué de Clermont-Ferrand, M. de Douhet, dont depuis on n'a guère entendu parler, et qui défendait, de son côté, un projet tendant à transformer Paris et Lyon en ports de mer. M. de Douhet affirmait que les millions de l'épargne française seraient plus utilement employés dans cette œuvre nationale ; il convoqua M. de Lesseps à une conférence contradictoire qui n'eut pas lieu, mais l'histoire eut, de son temps, un assez grand retentissement.

En serait-il du projet de M. de Douhet comme de celui de M. de Lesseps ? Les buts qu'ils voulaient atteindre fuieraient-ils indéfiniment devant eux, et les adversaires de la veille seraient-ils réunis sur le terrain de l'insuccès ? Nous avons lieu de le croire et de le craindre.

Des statistiques viennent d'être publiées sur la navigation du Rhône : elle est malheureusement en décadence. Les chiffres sont là pour le prouver, et sans reproduire tous ceux que nous avons sous les yeux, nous pouvons en citer quelques-uns.

De Lyon à Valence 123,820 tonnes de marchandises étaient descendues en 1889, on n'en trouve plus que 117,804 en 1890, soit une diminution de plus de six mille tonnes ; la remonte au contraire présente bien une différence de près de trois mille tonnes en faveur de 1890 (108,593 contre 105,782), mais il n'en subsiste pas moins une différence dans le total du transit entre les chefs-lieux du Rhône et de la Drôme : 329,602 tonnes en 1889, 226,397 en 1890, soit une diminution de 3,305 tonnes.

De Valence à Avignon, nous faisons les mêmes constatations : diminution de 12,343 tonnes (186,380 en 1889, 174,037 en 1890), à la descente ; augmentation de 2,537 tonnes à la remonte (111,218 en 1889, 113,755 en 1890) ; diminution de 1,806 tonnes sur le total du transit (297,598 en 1889 et 287,792 en 1890).

La section d'Avignon à Arles donne encore d'identiques résultats, aggravés encore : la diminution sur la descente est de 47,360 tonnes (209,306 en 1889 et 161,946 en 1890) ; l'augmentation sur la remonte n'étant que de 10,074 tonnes (104,145 en 1889 et 114,219 en 1890), il en résulte un déficit de 37,286 tonnes (313,651 en 1889 et 276,165 en 1890).

De Lyon à Arles, la diminution sur la descente est toujours aussi sensible : le chiffre en 1889 avait été de 164,892 tonnes, il n'est, en 1890, que de 149,932, soit 14,960 tonnes de moins ; la remonte n'augmente que de 3,749 tonnes (108,026 en 1889, 111,775 en 1890), soit une diminution de transit de 11,211 tonnes (272,916 en 1889 et 261,705 en 1890).

En présence de ce ralentissement marqué, on se demande à quoi il peut tenir : les autorités compétentes répondent que le flottage en est la cause. Mais en 1889 le flottage n'existait-il pas ? Le système de locomotion n'avait-il pas à la plus haute antiquité ?

L'explication nous paraît donc insuffisante et le problème nous paraît digne d'être étudié de près.

D'ailleurs, en examinant le détail des marchandises qui alimentent la navigation du Rhône, nous trouvons l'énorme diminution de plus de 10,000 tonnes, (exactement 10 195) sur les combustibles minéraux : on en avait transporté en 1889, 13,123 tonnes, en 1890 le chiffre est tombé à 2,920 ; on n'a pas, que nous sachions, abandonné le charbon au courant du fleuve.

Jusqu'à plus ample informé nous attribuerons cette diminution du transit au manque d'emplacement pour les manipulations au départ : deux projets ont été élaborés afin de parer à cet inconvénient ; l'un consiste à construire un bassin devant le quai de la Vitrolerie ; mais le croit-on, il a besoin d'être mis en concordance avec les dispositions qui seront adoptées définitivement pour la reconstruction du pont de la Guillotière et l'établissement d'un pont devant la Faculté de médecine. On se demande ce que viennent faire ces deux ponts dans une question avec laquelle ils n'ont aucun rapport. Ils viennent en ajourner la solution et l'on peut attendre encore longtemps.

L'autre projet (construction du port aval de l'arsenal) a aussi pour but d'augmenter la surface dont le commerce dispose pour la manutention, mais la réduction des crédits affectés à l'amélioration des rivières ne permet pas pour le moment d'ajourner les travaux.

C'est donc bien l'absence d'emplacement pour la manutention qui amène la décadence de la navigation du Rhône. Nous reviendrons s'il y a lieu sur cette intéressante question.

Le Percement de la rue de Crequi

An début de la séance du conseil municipal, qui aura lieu, comme nous l'avons annoncé, aujourd'hui jeudi, la pétition suivante sera déposée sur le bureau.

Les soussignés, propriétaires, commerçants, industriels et habitants de la rue de Crequi, place de l'Abondance, place Saint-Louis, quartier de la Madeleine, et, en un mot, la plus grande partie des habitants des 3^e et 6^e arrondissements, ont l'honneur de solliciter de votre bienveillance la mise à

exécution de votre vote du 16 avril 1889, confirmé le 12 novembre de la même année, au sujet du percement de la rue de Crequi, entre la place de l'Abondance et la rue de la Madeleine.

Ce projet aurait pour effet de mettre en communication directe la population entière de ces deux arrondissements, faciliterait le trafic qui s'opère pour les marchandises entre la partie nord-est et la gare de la Guillotière.

Cette grande artère, allant du nord au sud de la rive gauche de Lyon, provoquerait la vitalité de cette agglomération, ce qui lui manque un peu depuis le percement de l'avenue de Saxe, qui est journellement encombrée par les chargements qui se rendent en gare.

Une commission a été nommée en réunion publique pour se rendre auprès des propriétaires intéressés, à seule fin de connaître le chiffre approximatif de leurs demandes.

Nous avons la satisfaction de pouvoir vous annoncer que la somme demandée n'atteint pas deux cent cinquante mille francs, que les propriétaires sont tous disposés à accepter, depuis l'adoption du projet, le règlement en trois annuités.

L'importance exceptionnelle de ce projet, qui met en communication directe les gares de la Guillotière et de l'Est de Lyon, nous fait espérer que vous donnerez immédiatement une sanction à votre délibération du 12 novembre 1889.

Constatons dans votre bienveillance équité, nous avons l'honneur de vous présenter, Monsieur le Maire, Messieurs les Conseillers municipaux, l'expression de notre meilleure considération.

Cette pétition est revêtue de 436 signatures ; nous ne doutons pas qu'elle soit favorablement accueillie par la municipalité.

UN VOLEUR QUI SE VOLE

Nous avons parlé d'un vol d'une certaine importance, commis au préjudice d'une rentière, du numéro 33 de la rue Moncey, Mme Buchet.

Revenant un soir, après une absence de plusieurs heures, cette dame trouva son appartement mis au pillage. Des cambrioleurs l'avaient ouvert, à l'aide de fausses clefs, et emporté pour un millier de francs de bijoux et de linge.

Mme Buchet déposa une plainte au commissariat de police du quartier de la Guillotière.

Le même jour, un nommé Louis Lafont, âgé de 27 ans, galocher, demeurant également, 26, rue Moncey, se plaignit d'avoir été volé.

Les agents, chargés de faire les constatations, allèrent d'abord chez Mme Buchet, relevèrent les traces d'effraction que portaient les meubles, et prirent le signalement des objets disparus.

Ils se rendirent ensuite chez Lafont. Là, ils s'aperçurent bien vite que le vol dont se plaignait cet individu n'avait existé que dans son imagination, et qu'il avait fait une fausse déclaration.

Is l'interrogèrent, Lafont répondit évasivement. Une perquisition fut opérée alors chez lui, et dans un placard, les agents retrouvèrent une bonne partie des objets volés chez Mme Buchet.

Devant ces preuves, Lafont ne songea plus à nier et avoua qu'il était lui qui avait dérobé l'appartement de sa voisine. Dans le but de détourner les soupçons, et faire croire au passage, dans la maison, d'une bande de cambrioleurs, il avait à deux reprises la serrure de sa porte et simulé une tentative de vol.

Cet ingénieux, mais malheureux voleur, qui est, du reste, un repris de justice, a été arrêté en compagnie de sa maîtresse, Antonia Morel, piqueuse de bottines, inculpée de complicité, et écroué à la prison Saint-Paul.

ACCIDENT MORTEL

Un douloureux accident qui a coûté la vie à un honnête et brave ouvrier, s'est produit hier matin aux ateliers d'Oullins.

Un brave ouvrier charronnier, nommé Joachim Pelice, âgé de 45 ans, était occupé à couper des rivets dans un angle de l'atelier de chaudronnerie. Tout à coup une lourde plaque en tôle dressée contre le mur, bascula et s'abattit sur l'ouvrier qui fut renversé.

Les ramatades de Pelice le relevèrent, et le transportèrent à la pharmacie de Fusine, où des soins lui furent donnés.

Le malheureux avait l'épaule droite luxée et le crâne fracturé. Malgré ces affreuses blessures, il a survécu encore plusieurs heures et a expiré dans l'après-midi, au milieu des siens éplorés.

Police laisse une veuve et deux jeunes enfants.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Jeudi, 24 septembre, 207^e jour de l'année.

Lune : dernier quartier, le 24 ; nouvelle, le 3 octobre.

Soleil : lever, 5 h. 50 ; coucher, 5 h. 53.

Collision de voitures. — Dans la matinée d'hier, un collision s'est produite, en face le n° 33 du quai St-Vincent, entre le tramway n° 49 faisant le service de Vaise à la place du Pont, et une carriole à bras conduite par M. Angerant, manœuvre, demeurant rue Boileau, 113.

Par suite du choc, l'essieu de ce véhicule a été brisé et son conducteur projeté sur la chaussée, sans se faire aucune blessure grave.

Tentative de suicide. — Les époux T... domiciliés à la Mulotière, longeaient hier soir, vers 11 heures, le parapet du quai St-Vincent, lorsque en arrivant devant la caserne de Serin, Mme T... sous un prétexte quelconque, descendit sur le bas-pont, et se précipita dans la Saône.

Son mari courut aussitôt à son secours et fut assez heureux pour la retirer saine et sauve.

Cet acte de désespoir doit être attribué à la misère.

Un ivrogne noyé. — Hier, à 8 h. 1/2 du soir, un sieur Verneau, âgé de 60 ans, forgeron aux Brotteaux-Rouges, voulant traverser le Rhône, à la sautée d'Oullins, dans un bateau qu'il avait requis à cet effet, est tombé dans le fleuve et s'est noyé.

Toutes les recherches faites pour retrouver le corps de l'infortuné sont restées sans résultats.

Verneau était paraît-il, dans un état d'ivresse très manifeste.

Vol de montre. — Le nommé Pierre Charrières, âgé de 46 ans, teinturier, sans domicile fixe, a été arrêté, hier, pour avoir volé une montre en argent à M. Noël Fécher, sieur de long, rue Clos-Suiphon, 35. Charrières a été écroué par les soins de

M. Prieur, commissaire de police de la Guillotière.

Arrestations. — Le brigadier Baud, du service de la sûreté, a arrêté hier deux individus auteurs d'un vol commis, il y a deux ou trois jours, chez M. Perrin, à la Guillotière.

On a retrouvé sur eux la plupart des objets dérobés. Ces objets ont été rendus à leur propriétaire.

Théâtre-Bellecour. — C'est demain vendredi 25 courant qu'aura lieu l'ouverture du Théâtre-Bellecour avec le *Petit Faust*, opérette à grand spectacle en 3 actes et 4 tableaux, de H. Crémieux et Jaime, musique d'Hervé. C'est M. Morin qui jouera le rôle de Marguerite, et celui de Méphisto est confié à M. Thibault, de l'Opéra. M. Nigri, l'artiste bien connu des Lyonnais, chantera Faust, et l'excellent Belliard fera sa rentrée dans Valentin.

L'interprétation sera donc de tout premier ordre et digne de la luxueuse mise en scène de cet ouvrage qui comporte quatre décors nouveaux, trois costumes dessinés par Thomas, un nombreux cadre de chœurs, et deux grands ballets réglés par Mlle Paparini.

Le bureau de location est ouvert rue de la République, de 10 heures du matin à 7 heures du soir.

Prix des places : Loges d'avant-scène, 5 fr. ; en location, 6 fr. ; Loges et fauteuils d'orchestre, 4 fr. ; en location, 4 fr. 50 ; Premières galeries, 2 fr. ; en location, 2 fr. 50 ; Deuxièmes galeries, 1 fr. ; en location, 1 fr. 50 ; Troisièmes galeries, 50 cent ; en location, 75 cent.

Abonnements au mois : Fauteuils de 1 à 230 francs ; de 234 à 371, 45 francs.

On nous fait savoir que la rentrée du pensionnat de demoiselles dirigé par M^{lle} Perrot, successeur de M^{lle} Rivière, à Collonges-au-Mont-d'Or, près Lyon, est fixée au jeudi 1^{er} octobre.

AVIS AUX MALADES

Le Sirop de Bochet du Serpent est le remède le plus puissant qui existe contre tous les vices et accidents du sang : Boutons, Démangeaisons, Dartres, Migraines, Névralgies, Irritations, Constipations, Douleurs, Rhumatismes, Plaies, Dépôts d'humours, de lait, etc.

Eviter les contrefaçons, en exigeant la marque du Serpent, 32, rue Lanterne, Lyon.

Pilules Suisses!

Le médicament le plus populaire de France

Fête à Champagne

Gros succès dimanche dernier à Champagne-au-Mont-d'Or, pour la fête extraordinaire dite « fête des vieux » organisée sur la place publique, par les habitants de ce coquet village.

Des jeux et amusements divers, ainsi qu'un grand nombre d'attractions ont permis aux assistants de passer une journée des plus agréables.

Le clou de la fête a été, sans contredit, le tir à la carabine Flobert, où d'adroits tireurs se sont révélés. Le prix d'honneur a été remporté par M. le maire de la commune, avec 23 points et 5 balles.

Pour fêter son succès, le champion a aussitôt offert gracieusement quatre prix, afin d'augmenter le nombre des lauréats. A l'issue du tir, la garde du drapeau a été confiée à six jeunes gens de la localité, armés de carabines et suivis d'un peloton d'enfants déguisés en sapeurs et portant de minuscules baïonnettes.

La fête s'est terminée par une brillante retraite aux flambeaux et la danse du « Grand-Bonheur ».

Nos félicitations aux organisateurs et aux conseillers municipaux, qui ont d'une façon aussi désintéressée prêté leur concours à ces réjouissances.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

INCENDIE DE FORÊTS

Cannes, 23 septembre.

Un violent incendie a éclaté ce matin, à onze heures, dans les bois situés sur le territoire de Peymeinade, à cent mètres de Stagne. Le feu a pris une grande extension. Les pompiers de Cannes y sont allés immédiatement, mais ils ont éprouvé de grandes difficultés pour circonscire l'incendie. Le feu s'est étendu à 800 hectares de bois qui ont été brûlés ; trois habitations qui se trouvaient sur la lisière de la forêt ont été préservées.

Le feu n'est pas complètement éteint.

Cannes, 23 septembre.

Le feu dévaste le quartier de la Pie où les broussailles fournissent au développement de l'incendie. Les rares maisons qui existent sur la lisière du bois avaient été démolies en hâte. La promptitude des secours des habitants d'Auriol et de Tanneron ont rassuré les malheureux.

Les sommets du Peygros sont toujours en feu sur une étendue considérable. Les pompiers de Cannes continuent à abattre les arbres pour circonscire l'incendie, mais le développement des nombreux foyers rend la tâche difficile. Heureusement, le mistral a cessé de souffler le soir.

Il sera possible de limiter les dégâts et de préserver les habitations qui bordent la rivière de Stagne.

RESTES DU GÉNÉRAL LASSALLE

Vienne, 23 septembre.

M. Robinet de Cléry, notaire, le capitaine Jousinels et le marquis de Podenas, apparentés avec le général Lassalle, sont arrivés pour recevoir ses restes mortels. Les membres de l'ambassade de France ont assisté à l'exhumation des cendres.

Vienne, 23 septembre.

L'exhumation des cendres du général Lassalle a eu lieu sans incident au cimetière de Saint-Max, à trois heures de l'après-midi, en présence du personnel de l'ambassade de France, composé du marquis de Montmartin, conseiller ; de M. Lemarchand, secrétaire ; de M. Laedrick, attaché ; d'Arbin, chancelier, et du baron de Berckheim, attaché militaire.

Le conseil municipal, les représentants de la presse et les personnes déjà citées dans les dépêches précédentes assistaient également à cette cérémonie. Après que l'on eut scellé le cercueil métallique renfermant les cendres et qui était richement décoré d'emblèmes militaires, on l'a placé dans une voiture de gala vitrée, à six chevaux, puis le cortège s'est mis en mouvement suivi par les invités en voitures de deuil et fermé par un escadron de husards, qui a escorté le cercueil à travers les rues de Vienne.

Un bataillon d'infanterie avec son drapeau et sa musique, commandé par le commandant général Hoffmeister, se trou-

vait placé à la gare de l'Ouest. Quatre canons ont tiré des salves au passage du cortège.

Un peu après cinq heures, le cercueil contenant les cendres du général Lassalle a été placé dans le wagon en présence des archiducs Albert et Guillaume, du général Bauer, ministre de la guerre, du général Schenfeld, commandant le 2^e corps d'armée, et d'un grand nombre de généraux et d'officiers. A l'approche du cortège, les troupes ont présenté les armes. La musique jouait la marche funèbre de Beethoven.

Au moment où le cercueil a été placé sur le wagon, un bataillon d'infanterie a tiré des salves d'honneur.

Les archiducs se sont entretenus avec M. de Montmartin et les membres de la famille du général Lassalle, qu'ils s'étaient fait présenter. Le cercueil quittera Vienne ce soir ; les membres de la famille Lassalle l'accompagneront.

GRÈVE A LONDRES

Londres, 23 septembre.

La surexcitation est très grande parmi les grévistes des docks de Waring. Les ouvriers syndiqués ont attendu les renégats à leur sortie du travail et les ont assaillis à coups de bâton en présence même de la police. On s'attend à quelques troubles.

LES AFFAIRES DU CHILI

Londres, 23 septembre.

L'affaire de l'argent transporté par la « Moselle » en Angleterre, sur l'ordre de Balmaceda, est revenue devant le tribunal aujourd'hui. On sait que cet argent est sous séquestre dans les caves de la banque d'Angleterre. Le tribunal a ordonné d'une avance de 125,000 livres sterling faite par elle : elle réclame l'envoi en possession de cet argent.

Le tribunal a maintenu le séquestre.

LE GÉNÉRAL MARTINEZ CAMPOS

Saint-Sébastien, 23 septembre.

Le général Martinez Campos est arrivé ici : il a été reçu immédiatement par la reine régente.

Dépêches Téléphoniques

Paris, 24 septembre, 2 h. m.

FRANCE ET RUSSIE

Les « Novosti » font un véritable panegyrique du gouvernement français actuel, dont la fermeté et la solidité ont convaincu la Russie de la possibilité de concl

On cote sur wagon, par 520 kilogs : foin, 1 ^{re} qual., 40 à 44 fr.; 2 ^e qual., 34 à 39; luzerne, 35 à	Foin, 1 ^{er} choix..... 100kil, 8 50 à 9 » » » ordinaire. » 7 50 à 8 » »
--	---

Paille de seigle	»	3 50 à 3 75
------------------------	---	-------------

» de froment.....	»	3 50 à 3 75
» d'avoine.....	»	3 » à 3 50

Droits d'octroi non compris

Légumes secs

Pois secs, les 100 kilos, 34 à 40 fr. — Lentilles indigènes, de 39 à 47. — Dentilles d'Espagne, 44 à 53 fr. — Haricots région, de 22 à 23 fr. — Haricots Soissons, de 39 à 47 fr.

WERNER Constructeur

VERMOREL **VILLEFRANCHE**
— (Rhône) —

PRESSOIRS

Perfectionnés

GARANTIS

Transformations et Réparations

des Pressoirs

VIS & FERRURES — POMPES A VIN

Envoi franco du Catalogue illustré

Le Rédacteur-Gérant :
NICOLAU-MENTELÉ.

Imp. WALTENER ET C^e, rue Belle-Cordière, 14. — LYON.

DE 400 FRANCS PAR AN
Garantie Foncière, en versant 2 fr.
 pendant 15 ans (garantie hypothécaire)
MUTUELLE DE PRÉVOYANCE
 Capital de trois millions, acquis en 4 ans.
 présentant, 48, r. de la République, Lyon.

PLANS, CHEVAUX, COMMANDES

LES COUPOUVRES

L'abonnement prompt et sans trace des chutes, coiffures, coupures, piqures, cravaches, sautres, grecoires de la peau, plaies de toute nature. L'application exacte du poil par l'appareil TURKOP. Soutiens dans les Pharynges, Flac de 1906 et 2160 avec instruction.

Se dédier des consultations. Exiger le vrai produit. — Le produit coûte 20 francs par flacon.

Avec la notice. — Remarque bien ces détails pour ne pas être trompé.

N° 1

VENTE EN

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100 101 102 103 104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116 117 118 119 120 121 122 123 124 125 126 127 128 129 130 131 132 133 134 135 136 137 138 139 140 141 142 143 144 145 146 147 148 149 150 151 152 153 154 155 156 157 158 159 160 161 162 163 164 165 166 167 168 169 170 171 172 173 174 175 176 177 178 179 180 181 182 183 184 185 186 187 188 189 190 191 192 193 194 195 196 197 198 199 200 201 202 203 204 205 206 207 208 209 210 211 212 213 214 215 216 217 218 219 220 221 222 223 224 225 226 227 228 229 230 231 232 233 234 235 236 237 238 239 240 241 242 243 244 245 246 247 248 249 250 251 252 253 254 255 256 257 258 259 260 261 262 263 264 265 266 267 268 269 270 271 272 273 274 275 276 277 278 279 280 281 282 283 284 285 286 287 288 289 290 291 292 293 294 295 296 297 298 299 300 301 302 303 304 305 306 307 308 309 310 311 312 313 314 315 316 317 318 319 320 321 322 323 324 325 326 327 328 329 330 331 332 333 334 335 336 337 338 339 340 341 342 343 344 345 346 347 348 349 350 351 352 353 354 355 356 357 358 359 360 361 362 363 364 365 366 367 368 369 370 371 372 373 374 375 376 377 378 379 380 381 382 383 384 385 386 387 388 389 390 391 392 393 394 395 396 397 398 399 400 401 402 403 404 405 406 407 408 409 410 411 412 413 414 415 416 417 418 419 420 421 422 423 424 425 426 427 428 429 430 431 432 433 434 435 436 437 438 439 440 441 442 443 444 445 446 447 448 449 450 451 452 453 454 455 456 457 458 459 460 461 462 463 464 465 466 467 468 469 470 471 472 473 474 475 476 477 478 479 480 481 482 483 484 485 486 487 488 489 490 491 492 493 494 495 496 497 498 499 500 501 502 503 504 505 506 507 508 509 510 511 512 513 514 515 516 517 518 519 520 521 522 523 524 525 526 527 528 529 530 531 532 533 534 535 536 537 538 539 540 541 542 543 544 545 546 547 548 549 550 551 552 553 554 555 556 557 558 559 560 561 562 563 564 565 566 567 568 569 570 571 572 573 574 575 576 577 578 579 580 581 582 583 584 585 586 587 588 589 590 591 592 593 594 595 596 597 598 599 600 601 602 603 604 605 606 607 608 609 610 611 612 613 614 615 616 617 618 619 620 621 622 623 624 625 626 627 628 629 630 631 632 633 634 635 636 637 638 639 640 641 642 643 644 645 646 647 648 649 650 651 652 653 654 655 656 657 658 659 660 661 662 663 664 665 666 667 668 669 670 671 672 673 674 675 676 677 678 679 680 681 682 683 684 685 686 687 688 689 690 691 692 693 694 695 696 697 698 699 700 701 702 703 704 705 706 707 708 709 710 711 712 713 714 715 716 717 718 719 720 721 722 723 724 725 726 727 728 729 730 731 732 733 734 735 736 737 738 739 740 741 742 743 744 745 746 747 748 749 750 751 752 753 754 755 756 757 758 759 760 761 762 763 764 765 766 767 768 769 770 771 772 773 774 775 776 777 778 779 780 781 782 783 784 785 786 787 788 789 790 791 792 793 794 795 796 797 798 799 800 801 802 803 804 805 806 807 808 809 810 811 812 813 814 815 816 817 818 819 820 821 822 823 824 825 826 827 828 829 830 831 832 833 834 835 836 837 838 839 840 841 842 843 844 845 846 847 848 849 850 851 852 853 854 855 856 857 858 859 860 861 862 863 864 865 866 867 868 869 870 871 872 873 874 875 876 877 878 879 880 881 882 883 884 885 886 887 888 889 890 891 892 893 894 895 896 897 898 899 900 901 902 903 904 905 906 907 908 909 910 911 912 913 914 915 916 917 918 919 920 921 922 923 924 925 926 927 928 929 930 931 932 933 934 935 936 937 938 939 940 941 942 943 944 945 946 947 948 949 950 951 952 953 954 955 956 957 958 959 960 961 962 963 964 965 966 967 968 969 970 971 972 973 974 975 976 977 978 979 980 981 982 983 984 985 986 987 988 989 990 991 992 993 994 995 996 997 998 999 1000 1001 1002 1003 1004 1005 1006 1007 1008 1009 1010 1011 1012 1013 1014 1015 1016 1017 1018 1019 1020 1021 1022 1023 1024 1025 1026 1027 1028 1029 1030 1031 1032 1033 1034 1035 1036 1037 1038 1039 1040 1

Pournier, 14, rue Confort, Lyon

LE GUIDE DU

COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

DE LA GRÈCE

DE LA GRECE

PRIX : 8 FRANCS

FOURNIER 14 rue Confort à Lyon

PARAITRE (Service d'Été)
CHEMINS DE FER

STANDARD OF 1.5

rranée, de l'Est de Lyon,
de Lyon à Trévoux



A detailed illustration of a steam locomotive pulling a passenger train. The locomotive is a classic steam engine with a large smokestack and a boiler. It is pulling a passenger car with several windows. The train is shown on a track with a fence in the foreground.

ar la poste: **35 cent.**

FOURNIER, 14. r. Gonfort. Lyon
et dans ses succursales de
Annecy, Grenoble, Mâcon et Dijon
aux **Librairies et Marchandises de journaux**

— Qu'est-ce que je disais ? s'écria Yan, le cœur gonflé d'une joie inconnue dont il n'était pas le maître. Donne, donne vite, que je lise.

Malheureusement, si son désir était grand, sa science était bornée.

Il pouvait, à la rigueur, déchiffrer

avec un travail d'épellation lent et pénible les lettres imprimées, les majuscules principalement. Mais l'écriture manuscrite outrepassait son savoir.

Et, d'ailleurs, cela était en langue anglaise. Tout ce qu'il put lire fut donc au total les titres placés en tête de chaque feuille et accompagnés de leur traduction française.

« Acte de propriété du navire le... du
port de Blymouth. Acte de francisa-

Le dernier document, dont il recon-
naît la nature, lui cause une émotion
poignante, car si la trouvaille d'Ar Zed
était une faveur du ciel, c'était, à coup
sûr, de cette pièce que devait jaillir la
lumière si loquacement et si vainement

implorée.

Elle avait pour inscription : *Rôle d'équipage*.
Il n'ignorait pas, en effet, que le rôle d'équipage doit contenir, non seulement les noms du capitaine, de ses officiers et de ses hommes, mais encore le nom et la qualité de chacun des passagers dont il a pris la charge.

écriture manuscrite qui remplissent les

— Eh bien ? interrogea Ar Zed.
(A suivre.)